

# INTRODUCTION

*Quelle nouvelle équation stratégique  
obtiendrait-on s'il était possible de combiner  
en une seule et unique arme  
le missile, le satellite et la bombe ?*

Robin CLARKE, *La course à la mort*, 1971<sup>1</sup>.

Le 11 janvier 2007, la Chine a procédé au test d'une arme antisatellite. Ce test a consisté en un missile de portée intermédiaire sans tête conventionnelle ou nucléaire lancé afin de percuter un satellite météorologique non-opérationnel à 800 km d'altitude.

En marge de ce test spectaculaire, les Etats-Unis, première puissance spatiale et militaire au monde, développe depuis les années -70 un système antimissile destiné à détruire les missiles longue portée pouvant atteindre son territoire. Certains éléments de ce système pourraient être déployés à long terme en orbite afin de détruire depuis l'espace le missile assaillant. Le lecteur peut se rassurer qu'un tel système basé dans l'espace soit pour l'instant en phase de recherche et de développement.

Ces exemples illustrent ce que l'on qualifie de *space weaponization* ou « arsenalisation de l'espace » en français. Parmi les grands débats d'aujourd'hui au sein des forums sur le désarmement et la non-prolifération des armements, la question de la préservation de l'espace extra-atmosphérique des armes est devenue un thème récurrent. En effet, un lien existe entre l'espace et la guerre, révélé par la bombe nucléaire. Les missiles balistiques nucléaires de longue portée effectuent 80% de leur vol dans l'espace extra-atmosphérique. Nombre de tests nucléaires ont été effectués dans l'espace pendant la Guerre froide. Très tôt, l'ex-URSS et les Etats-Unis ont compris que l'espace constitue un enjeu stratégique d'importance : Tantôt il permet de renforcer l'efficacité des forces terrestres via des activités spatiales de reconnaissance ou de guidage des missiles, tantôt il pourrait accueillir directement des systèmes d'armes détruisant des cibles terrestres. L'espace et la guerre sont deux notions imbriquées tant au plan politique, juridique, économique que technologique<sup>2</sup>.

L'arsenalisation de l'espace est un concept large, qui ne connaît pas de définition officielle. C'est une forme de militarisation de l'espace. La **militarisation de l'espace** peut être qualifiée de façon large par l'utilisation de moyens militaires dans l'espace. Dans une conception plus restreinte, l'utilisation de ces moyens militaires est non-agressive ou passive c'est-à-dire qu'aucun dispositif de destruction (une arme pour être plus explicite) n'est déployé dans l'espace. Cette militarisation non-agressive respecte l'interprétation du concept d'usage pacifique tel qu'entendu par la Charte de l'ONU, lequel doit réguler les activités militaires spatiales. Depuis le début de la conquête spatiale, l'espace est utilisé à des fins militaires non-agressives au travers des activités de reconnaissance stratégique, de

---

<sup>1</sup> CLARKE, (R), *La course à la mort*, éditions Seuil, Paris, 1971, 400 pp.

<sup>2</sup> Ce n'est pas par hasard que les sociétés de construction spatiale ont une branche aéronautique certes, mais aussi de défense comme c'est le cas de Boeing, EADS ou Thalès.

surveillance spatiale ou encore de navigation. En ce sens, l'espace est déjà *militarisé* depuis les années 60, mais il n'est pas encore *arsenalisé*.

**L'arsenalisation de l'espace**, quant à elle se caractérise par le placement dans l'espace d'armes contre des cibles spatiales (un satellite, une station) ou terrestres (une base navale, une ville). En somme, la militarisation agressive ou active de l'espace est une arsenalisation de l'espace. Cette arsenalisation de l'espace passe aussi par la destruction en orbite d'objets ou de missiles balistiques pendant leur phase de vol exo-atmosphérique, par une arme basée en orbite.

Le concept « d'arme » n'a jamais été défini conventionnellement, comme c'est le cas aussi de « l'espace », de sorte que définir une « arme spatiale » semble une tâche ardue. Des projets de définition « **d'arme spatiale** » ont été élaborés. L'ont peut citer celle donnée par un projet de traité sur la prévention d'une course aux armements spatiaux<sup>3</sup> à la Conférence du Désarmement élaboré par la Chine et la Russie :

Tout dispositif, fondé sur un quelconque principe physique, spécialement fabriqué ou transformé pour éliminer ou endommager des objets qui se trouvent dans l'espace, à la surface de la Terre ou dans ses airs ou pour en perturber le fonctionnement normal ainsi que pour éliminer des populations ou des composants de la biosphère essentielle pour la vie humaine ou pour leur infliger des dommages (à l'exception des dispositifs dont les cosmonautes ont besoin pour leur propre défense).

On remarque dans cette définition que la localisation du dispositif de destruction n'est pas précisée, de sorte qu'il pourrait se situer dans l'espace ou sur Terre. Ce qui importe n'est pas la localisation de l'arme mais le fait que la cible soit spatiale ou qu'elle soit terrestre mais détruite à partir de l'espace.

Un *think tank* américain, the Henry L. Stimson Centre a élaboré un projet de code de conduite sur la prévention des incidents et des pratiques militaires dangereuses dans l'espace. Une définition est donnée de la notion d'arme spatiale :

"Space weapon" means any device or component of a system specifically designed, tested, or deployed to disrupt, degrade, impair or destroy a satellite, and any device in space specifically designed, tested, or deployed to disrupt, degrade, impair or destroy a satellite in space or an object on Earth.

Selon ces deux définitions, une arme placée dans l'espace serait intrinsèquement une arme spatiale. Une arme basée sur Terre mais dont la cible est située dans l'espace n'est pas une arme spatiale au sens strict mais elle contribue à mettre en danger la sécurité des moyens spatiaux. Elle pourrait alors entrer dans la catégorie des armes spatiales puisque quelque soit sa localisation, elle est destinée à détruire des cibles spatiales.

La question de savoir si les systèmes terrestres de destruction destinés à éliminer des cibles spatiales entrent ou non dans la définition d'arme spatiale fait encore l'objet de dissensions à la Conférence du Désarmement<sup>4</sup>.

La seconde question qui fait débat sur la définition « d'arme spatiale » est de savoir si pour assurer la sécurité des biens spatiaux, les dispositifs utilisés pour une utilisation défensive ou pacifique de l'espace seraient considérés comme une arme spatiale<sup>5</sup>.

---

<sup>3</sup> Conférence du Désarmement, « Questions de définitions relatives aux instruments juridiques sur la prévention de l'armement dans l'espace », CD/1779, 22 mai 2006.

<sup>4</sup> *Idem*.

Si définir les termes « arme » et armes « spatiale » relèvent d'une certaine complexité, les catégoriser semble moins complexe. Les armes se divisent en deux grandes catégories : Les armes de destruction massive (ADM) et les armes conventionnelles. Les ADM comprennent les armes chimiques, bactériologiques et nucléaires. Les armes conventionnelles se subdivisent en arme à projection de masse et en arme à énergie dirigée.

Quant aux armes spatiales, trois grandes catégories sont reconnues : celles utilisées dans le cadre de défenses antimissiles (BMD), les *space-to-earth-weapons* (STEW) et les armes antisatellites (ASAT). Comme nous le verrons en développement du Titre 1, les projets de défense antimissile américains prévoient la recherche et le développement d'intercepteurs de missiles balistiques basés dans l'espace. Quant aux STEW, ils seraient destinés à placer dans l'espace des armes pour détruire des cibles terrestres comme des populations civiles. Bien heureusement, de telles armes ne font pas l'objet de recherches par les puissances spatiales, d'autant plus qu'elles contreviennent de façon flagrante, comme nous le verrons, au droit international humanitaire. Concernant les ASAT, il y a ceux qui produisent un dysfonctionnement temporaire et réversible du signal du satellite (brouillage) et ceux qui endommagent physiquement le satellite.

Que l'arme spatiale<sup>6</sup> conduit à une destruction du satellite (arme létale) ou à son dysfonctionnement temporaire (arme non létale comme un brouilleur ou un laser aveuglant), le résultat est le même : l'indisponibilité du satellite. La destruction pure et simple du satellite est évidemment plus lourde de conséquence puisqu'il faudra de toute façon le remplacer pour réacquies sa capacité.

La simple difficulté de définir les termes clés de ce sujet montre à quel point les débats sur ce thème sont complexes. Arriver à un consensus sur une interdiction des armes spatiales relève d'un travail de longue haleine, toujours en cours. Si les Etats, en premier lieu la Chine et la Russie, sont aujourd'hui prêts dans leur grande majorité à élaborer et ratifier un traité sur l'interdiction des armes dans l'espace, le principal acteur de cette éventuelle arsenalisation, les Etats-Unis, ne l'entend pas de cette voix. Les récentes déclarations assez virulentes de Vladimir Poutine concernant le déploiement en Europe des éléments du bouclier antimissile américain soulignent également les tensions politiques créées.

Le blocage autour de la négociation d'un traité sur les armes spatiales isole face au monde les Etats-Unis de G. Bush Jr. dans une politique souvent perçue comme unilatéraliste et hégémoniste. Les frictions politiques causées entre la Chine, la Russie contre les Etats-Unis révèlent-elles un nouvel affrontement Est/Ouest ou une sérieuse remise en cause de l'unilatéralisme américain ?

Le présent mémoire s'attachera à étudier aussi bien les aspects juridiques, politiques que programmatiques des projets d'arsenalisation de l'espace. Il soulignera les développements passés et présents des projets antimissiles et antisatellites et les tensions politiques soulevées entre Etats-Unis, la Russie et la Chine actuellement.

Nous verrons d'abord les programmes de recherche antimissiles et antisatellites mis au point lors de la Guerre froide jusqu'aujourd'hui entre les Etats-Unis et l'URSS avec leurs implications juridiques et politiques. Ensuite, l'étude se concentrera sur les Etats-Unis qui

---

<sup>5</sup> Conférence du Désarmement, « Compilation d'observations et suggestions concernant le document de travail de la Conférence du désarmement sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace (CD/1679) », CD/1818, 14 mars 2007.

<sup>6</sup> La notion d'*arme spatiale* renvoie aussi bien aux composantes spatiales agressives d'une défense antimissile qu'à une arme antisatellite.

soutiennent une arsenalisation de l'espace seuls face au monde. Le débat interne et international actuellement engendrée sur l'arsenalisation de l'espace est aujourd'hui à un tournant avec le test ASAT chinois en janvier 2007 dont l'interprétation et la justification restent encore discutées.